

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/11/2024

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE CONSTITUTIVE DE DROITS REELS AVEC ENEDIS

N° 2024-079

Le Conseil municipal légalement convoqué le 21/11/2024, s'est réuni le 28/11/2024 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 20

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

20 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à Mme Laure Gibou

Mme Emmanuelle Grèze à Mme Sonia Roisin

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek

M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Jérôme Cauët

Mme Joane Besse à M. Sébastien Bouet

M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau

M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

Mme Emmanuelle Pic à Mme Justine Giagnoni

Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

Absent.e :

Aucun.

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sonia Roisin a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 2122-1 et 2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, ci-joint ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter un poste de distribution d'électricité sur la parcelle communale cadastrée section : AR – numéro : 159 sise rue Marie Curie pour répondre aux besoins en électricité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition par la commune à ENEDIS d'une superficie de 25,52 m² de la parcelle cadastrée AR 159 d'une superficie totale de 499 m² ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS, ayant son siège social 34, place des Corolles à Paris La Défense (92079), sur une superficie de 25,52 m² de la parcelle communale cadastrée AR 159 sise rue Marie Curie à Marcoussis (91460)
- **PRECISE** que cette convention sera authentifiée par acte notarié, en vue de sa publication au service de la publicité foncière, les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS
- **PRECISE** que cette convention est conclue à titre gracieux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

